



# Les bisses

économie, société, patrimoine

---

**Colloque international  
Sion, 2-5 septembre 2010**



Salle du Grand Conseil valaisan  
séance d'ouverture du Colloque

**Ce 2e Colloque international sur les bisses - économie, société, patrimoine - a été organisé du 2 au 5 septembre 2010 par un collectif regroupant une dizaine d'associations diverses et d'instituts universitaires. Il s'est déroulé en deux temps : le colloque scientifique proprement dit, à l'Institut Universitaire Kurt Bösch de Sion, suivi de diverses excursions à la découverte de plusieurs bisses dans leur contexte naturel. Ce dossier reprend la totalité des textes publiés sur ce colloque par le site d'information sur l'eau [aqueduc.info](http://aqueduc.info). Il n'engage que la seule responsabilité de son auteur et n'a donc aucun caractère officiel.**

### **::: LES BISSES**

Ce mot désigne typiquement les canaux d'amenée d'eau des régions de montagne du canton du Valais (Suisse). Il s'agit d'un système d'irrigation complexe tant du point de vue des techniques utilisées que de l'organisation de sa gestion. Il trouve son origine dans des facteurs topographiques (entre glaciers et plaine du Rhône) et climatiques (faible pluviosité). C'est sur l'adret du Valais central et dans la région de Viège qu'on en trouve le plus grand nombre. Pris globalement, ils assurent encore aujourd'hui le 80% des réseaux d'irrigation. Autant dire que le Valais en aura besoin encore très longtemps.

Les bisses se caractérisent par un dénivelé généralement très faible (1 à 2%) et des longueurs variables pouvant atteindre parfois plusieurs kilomètres. Malgré plusieurs inventaires, on ne possède pas aujourd'hui de données très précises sur l'ensemble du réseau des bisses. Mais on estime qu'il pourrait en exister environ 200, voire davantage, représentant une distance cumulée de quelque 1'400 kilomètres, dont 700 toujours en activité.

Les bisses du Valais impressionnent par les prouesses techniques de leur construction, par les difficultés de leur exploitation et par la complexité de leur organisation sociale. Après avoir été partiellement abandonnés dès le milieu du 20e siècle, ils suscitent aujourd'hui un intérêt croissant tant pour leur utilité écologique que pour leur attrait touristique, au point que certaines communes, dans le souci de valoriser ce patrimoine, ont ici et là décidé de les réhabiliter.

Alors qu'un précédent colloque s'était en 1994 davantage focalisé sur le cadre historique des bisses, son édition 2010 vise à faire le point sur la recherche actuelle sur les canaux de montagne en général et sur les grandes transformations du réseau des bisses valaisans en particulier. Trois axes thématiques ont pour cela été privilégiés et constituent la trame de ce dossier, à savoir :

- gestion et organisation : formes d'organisation communautaire, répartition des droits d'eau, modalités de gestion ;
- fonctions des bisses : diversification des usages agricole, écologique, touristique et culturel ;
- les bisses comme patrimoine : perception culturelle et processus de patrimonialisation.

## ***Bisses valaisans, périlleux héritage***

Économie, société, patrimoine : ces trois mots auront servi de balises, début septembre à Sion, aux échanges d'un Colloque international sur les bisses, ces systèmes ancestraux d'irrigation de montagne qui font la fierté des Valaisans.

Cette triple approche soulève aujourd'hui toute une série d'interrogations sur la gestion communautaire de ces réseaux d'eau, sur leurs fonctions et leurs nouveaux usages, mais aussi sur le regard que la société porte sur cet héritage et la manière dont elle tente désormais de se le réapproprier.

Un premier colloque, en 1994 déjà, avait amené ses participants à prendre conscience de la relative maigreur des connaissances scientifiques sur les bisses, en particulier sur leur évolution historique compte tenu des mutations économiques, sociales et culturelles. Depuis lors, des experts de toutes disciplines, économistes, politologues, juristes et autres, ont rejoint le cercle restreint des historiens, ethnologues et autres ingénieurs agronomes intéressés par cette problématique. Parallèlement, les bisses suscitent de plus en plus d'intérêt sur le plan touristique comme sur celui de la protection de la biodiversité. D'où l'actualité de ce Colloque censé confronter les points de vue et les expériences et, pourquoi pas ? ouvrir de nouvelles pistes pour la recherche et pour la valorisation de ce patrimoine.

Plutôt que de se limiter à dresser un énième état des lieux du seul territoire cantonal, les organisateurs de ce second rendez-vous, issus d'un collectif d'associations diverses et d'instituts universitaires, ont d'emblée tenu à élargir l'horizon : le transport de l'eau dans des environnements difficiles n'est l'apanage ni du Valais ni des pays alpins. Dans les Andes comme dans l'Himalaya, dans les contrées arides d'Afrique du Nord ou du Moyen-Orient, dans les grands espaces agricoles du sud de l'Espagne comme dans les plaines néerlandaises menacées par la mer, il a fallu au fil des siècles et il faut toujours et encore aujourd'hui faire preuve de créativité et d'ingéniosité pour garantir une gestion adéquate et efficace des ressources en eau.

Les problèmes ne se posent certes pas partout de la même manière compte tenu notamment de la grandeur des territoires concernés ou de la densité de leurs populations : dans le Val d'Aoste les systèmes d'irrigation répondent à des besoins familiaux alors qu'aux Pays-Bas la gestion de l'eau peut concerner des dizaines, voire des centaines de milliers de personnes. Mais, et c'est là la première des leçons à tirer de ce Colloque (1), ces systèmes sont confrontés aux mêmes problèmes d'organisation et développent des modes et des règles de gestion assez semblables.

Au point que l'on assisterait, de l'avis de plusieurs participants, au retour d'une vision de l'eau comme bien commun et à des formes de gestion communautaire libérées de l'emprise de l'État ou des intérêts privés du marché. Ce qui semblerait expliquer l'intérêt croissant des chercheurs en sciences sociales pour les institutions traditionnelles telles que les consortages, confréries ou autres corporations de gestion partagée des ressources. Et ce qui pose aussi la question de savoir comment ces formes organisationnelles peuvent se conjuguer avec les différentes institutions politiques et administrations locales ou régionales sans renoncer à leur spécificité, à leur compétence et à leur autonomie.

Le rôle de ces organisations de gestion participative pourrait d'ailleurs prendre de plus en plus d'importance avec la diversification des usages des bisses. Au-delà de leur fonction agricole prioritaire pour l'arrosage des prairies et des vignobles, ces réseaux de canaux se révèlent d'une utilité grandissante à bien des égards : évacuation des eaux en cas d'intempéries, moyen de lutte contre les incendies de forêt, production d'énergie hydroélectrique, protection de la biodiversité, argument de promotion touristique, etc. Cependant, qui dit multiplication des usages dit aussi risque croissant de mésententes récurrentes entre bénéficiaires et nécessité d'instances de médiation et de prévention des conflits.

L'autre grande interrogation du Colloque - mais la réponse demeure ici tout à fait ouverte et incertaine - portait sur les enjeux et les mécanismes de la "patrimonialisation" de ce que l'on appelle désormais des "systèmes sociotechniques ancestraux". Comment conserver, protéger, valoriser l'immense héritage des bisses, non seulement leurs aménagements audacieux et toute la symbolique qui les accompagne, mais aussi les savoir-faire techniques qu'impliquait leur construction périlleuse et surtout, peut-être, les savoir-faire sociaux que nécessitait leur gestion concertée, efficace et si possible pacifique ?

Il y a toutefois danger de "touristification", dira l'ethnologue Bernard Crettaz, qui ne renie rien des mises en garde qu'il énonçait déjà en 1994 : *"on héroïse et emblématise là-haut un bisse spectaculaire au détriment d'un bisse d'en-bas, souvent disparu en raison de l'urbanisation, lieu autrefois de l'arrosage et d'une vie quotidienne dense"*. (2)

Faut-il dès lors songer sérieusement à l'inscription des bisses valaisans dans la liste du patrimoine mondial ? En tout cas, les autorités politiques locales, parlement et gouvernement en tête, sont d'avis que le Valais doit avoir l'ambition de présenter un jour sa candidature auprès de l'Unesco. Cela reste musique d'avenir puisque la Suisse n'entend pas ouvrir la moindre procédure d'inscription avant 2014.

D'ici là, le Valais aura sans doute le temps et l'opportunité de peaufiner ses envies et ses dossiers. D'ailleurs la création d'une association cantonale des bisses est d'ores et déjà programmée pour la mi-octobre et un musée valaisan des bisses devrait ouvrir ses portes l'an prochain. *"Le Valais sans les bisses ne serait pas le Valais, disait l'un des intervenants du Colloque, tout comme Zermatt ne serait pas Zermatt sans le Cervin"*. C'est un credo qu'il serait sans doute mal venu de ne pas partager. À condition de s'en réclamer, non pour enjoliver le passé, mais pour démêler les fils d'un héritage qui fait souvent la part belle aux mythes et légendes plutôt qu'à l'âpre réalité des faits.

### **Bernard Weissbrodt**

---

(1) Stéphane Nahrath, vice-directeur de l'Institut Universitaire Kurt Bösch (IUKB) à Bramois, a proposé une première synthèse provisoire de ce colloque scientifique dont les Actes devraient être publiés en 2011.

(2) Actes du colloque international sur les bisses, Sion, 15-18 septembre 1994

# Gérer les bisses comme un bien commun

L'un des premiers constats posés par le 2e Colloque international sur les bisses porte sur un phénomène qui dépasse largement les frontières valaisannes et nationales, à savoir : le nouveau regard porté en divers pays sur les institutions traditionnelles de gestion des ressources naturelles en général, et des ressources hydriques en particulier, sur leur légitimité, leur efficacité et leur capacité à faire évoluer leurs modes de gouvernance.

## Convergences communautaires

C'est à un chercheur français du CNRS, Bernard Barraqué, que les organisateurs du Colloque avaient fait appel pour la conférence inaugurale dans la salle du Grand Conseil valaisan, et qui, d'emblée, replaça les bisses dans un contexte européen caractérisé par des régimes juridiques fort divers, s'inspirant les uns du droit romain, les autres de coutumes germaniques, prônant qui le centralisme étatique, qui les pratiques subsidiaires.

Mais au-delà de ces différences, souligne l'expert des politiques publiques d'environnement, *"les régimes juridiques européens semblent se rapprocher dans l'importance redonnée à la notion de patrimoine commun"*. Ici et là on s'efforce de mettre en œuvre des gestions participatives de l'eau, dans les espaces de montagne, mais aussi dans les communautés d'irrigants dans les régions semi-arides du Sud de l'Europe ou de drainages des plaines du Nord. À propos du château d'eau qu'est la Suisse, Bernard Barraqué s'étonne que l'on y parle davantage de droits de propriété que de ressource commune : *"c'est peut-être à cause du poids pris par l'hydroélectricité et du besoin de concessions de longue durée qui font croire à une possession de l'eau"*. Le fédéralisme explique peut-être aussi que l'on y ait moins besoin d'institutions de bassins qu'en France.

## Le modèle des wateringues

Si les Valaisans savent ce qu'est un consortage de bisses, rares sont sans doute ceux qui, un jour, ont entendu parler de 'wateringues' quand bien même nombre de touristes néerlandais transitent par ce canton. Et ça paraît une gageure que de vouloir chercher quelque ressemblance entre des montagnards qui vont chercher leur eau au plus proche des glaciers et des habitants de plats pays qui vivent en dessous du niveau de la mer et qui n'ont de cesse que de lutter contre les eaux salées qui les envahissent. À entendre Stefan Kuks, professeur à l'Université de Twente, on se dit pourtant qu'il vaut la peine de s'y intéresser de plus près.



Canaux et moulins à vent,  
ou comment gérer l'eau  
en pays néerlandais  
(© doublme - Fotolia.com)

Dès le 13e siècle, c'est-à-dire au moment où en Valais on commence plus ou moins à se préoccuper du manque d'eau pour les activités agricoles, de petits propriétaires néerlandais prennent des initiatives pour protéger ensemble leurs terres, les drainer et construire des digues. Jadis très autonomes, ces entités basées sur le principe du partage d'intérêts ont cependant connu une période de centralisme à l'époque de la tutelle française avant de retrouver un statut constitutionnel de collectivité locale et un système administratif et fiscal relativement complexe.

Au cours des dernières décennies, les 26 wateringues qui quadrillent les Pays-Bas ont dû relever de nouveaux défis : celui de la qualité de l'eau qui les a amenées à gérer également le traitement de l'eau, celui d'une meilleure gestion des écosystèmes et celui, aujourd'hui, de l'adaptation aux changements climatiques. Il ne suffit plus, par exemple, de drainer l'eau vers la mer, il faut aussi se préoccuper désormais d'en constituer des réserves.

### ::: Une référence : Elinor Ostrom

Plusieurs conférenciers du Colloque ont explicitement fait référence à Elinor Ostrom, politologue et professeur à l'Université d'Indiana (États-Unis), et première femme à s'être vue décerner le Prix Nobel d'économie (2009) pour avoir démontré *"comment les co-propriétés peuvent être efficacement gérées par des associations d'usagers"*.

Se fondant sur de nombreuses études sur la gestion par des collectifs d'usagers de ressources piscicoles, de pâturages, de forêts, de lacs et de réserves aquifères, Elinor Ostrom a, selon le Comité Nobel, remis en question l'idée reçue selon laquelle la propriété commune serait forcément mal gérée et devrait donc être prise en main par les autorités publiques ou par le marché privé.

Elle a notamment observé que les utilisateurs des ressources naturelles ont souvent la capacité de développer des mécanismes complexes pour les prises de décisions et pour la gestion des conflits d'intérêts. Et que ces organisations, somme toute, obtenaient des résultats nettement plus positifs que ce que croient généralement les économistes.

## Consortages et politiques publiques de l'eau

Consortages valaisans de bisses, associations syndicales françaises de canaux d'irrigation, wateringues belges ou néerlandaises, communautés espagnoles d'irrigants et autres ne sont pas de simples reliques du passé. C'est l'avis en tout cas de Christian Bréthaut et Stéphane Nahrath, de l'Institut universitaire Kurt Bösch, à Bramois, pour qui ces institutions de gestion communautaire de l'eau, *"loin d'être condamnées à végéter, voire à disparaître inexorablement suite à l'intervention croissante de l'Etat et de ses politiques publiques de gestion de l'eau (...) ont non seulement survécu, mais ont même réussi à conserver, voire même dans certains cas à renforcer, leur rôle dans la gestion de l'eau"*.



Ancien chéneau du bisse d'Ayent



L'ancien bisse du Ro  
près de Crans-Montana

À partir d'une étude de cas dans la région de Crans-Montana, les deux chercheurs concluent que, dans le cas des bisses valaisans, les consortages peuvent jouer parfois un rôle-clé quand il s'agit, sur un plan local, de mettre en œuvre des politiques de gestion de l'eau et de ses différents usages. Ces entités fonctionnent en effet comme des relais, voire des instances de médiation, entre les administrations publiques et les usagers. Elles se présentent alors comme un lieu de concertation démocratique entre payeurs, décideurs et bénéficiaires des accords passés entre partenaires.

### **::: Les bisses, œuvre collective**

*"Il n'existe pas, en Valais, de bisse important à statut privé. La construction et l'utilisation du bisse sont des entreprises collectives, portées à bout de bras par une commune, un village, un groupe de propriétaires (...)*

*La forme juridique la plus courante est le consortage. Les propriétaires d'un territoire à irriguer unissent leurs efforts, construisent un canal d'amenée d'eau et organisent l'arrosage de leurs parcelles. Dès les premiers documents conservés, de telles associations apparaissent.*

*L'imbrication des consortages dans les communes ou bourgeoisies est parfois forte. Dans la mesure où les grands bisses concernent la quasi-totalité des habitants d'un village ou d'une commune, leur gestion est perçue comme l'affaire de tous et, de ce fait, elle est quelquefois confiée aux autorités de la collectivité."*

Jean-Henry Papilloud, historien, dans *"Les Bisses du Valais"*, 2001

### **::: Les bisses, un modèle d'utilisation durable de l'eau ?**

Dans le cadre du Programme national de recherche sur la gestion durable de l'eau (PNR 16 - [[www.nfp61.ch](http://www.nfp61.ch)]), initié cette année, un projet sur les "Canaux d'irrigation", piloté par la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, analysera l'importance des fonctions écologiques et socioculturelles des bisses historiques et des modes d'exploitation traditionnels des prairies. L'influence des canaux à ciel ouvert sur la forêt de montagne et la végétation des prés de fauche constituera l'un des points forts du projet. À quoi s'ajoutera l'étude des droits de propriété et d'usage souvent détenus par des consortages. Cette recherche devrait déboucher, au final, sur un modèle d'exploitation durable de la ressource "eau" dans des zones de montagnes arides.



- ▶ Créée en 1970 par un groupe d'associations, la **Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage** - [[www.sl-fp.ch](http://www.sl-fp.ch)] - s'est fortement engagée dans des actions de réhabilitation d'anciens bisses historiques, en Valais, mais aussi au Tessin et dans le Val Müstair (Grisons).
- ▶ Pour sa part, le **Fonds Suisse pour le Paysage** - [<http://fls-fsp.ch>], né d'une décision du Parlement fédéral en 1991, soutient une quarantaine de projets pour la sauvegarde des bisses en Valais.



# De la diversification des usages de l'eau d'irrigation

Prioritairement conçus à des fins agricoles d'arrosage des prairies et des vignobles, les réseaux de bisses, depuis quelque temps déjà, servent à d'autres usages de toutes sortes : évacuation des eaux en cas d'intempéries, moyen de lutte contre les incendies de forêt, production d'énergie hydroélectrique, protection de la biodiversité, argument de promotion touristique, etc. Mais qui dit multiplication des usages dit aussi risque croissant de mésententes récurrentes entre bénéficiaires et nécessité d'instances de médiation et de prévention des conflits.

## La persévérance des communautés montagnardes

Un peu partout dans le monde, explique Thierry Ruf, de l'Institut de recherche pour le développement, à Montpellier (France), des populations de montagne ont mis au point des systèmes ingénieux pour toutes sortes d'usage des eaux. Mais ces anciens savoir-faire ont peu à peu été éclipsés par les épopées hydrauliques de l'ère industrielle et les exodes des montagnards vers les plaines ont contribué à fragiliser les activités agricoles ou artisanales qui jusque-là dépendaient des méthodes traditionnelles d'approvisionnement en eau. Ce recul, aux yeux du chercheur, serait pourtant moins général qu'il n'y paraît : ici et là des communautés montagnardes s'engagent dans une sorte de reconquête de leur patrimoine hydraulique pour sauvegarder, voire restaurer les anciens réseaux et les adapter aux besoins du temps présent.

Pour illustrer son propos, Thierry Ruf - pour qui ces diverses batailles pour l'eau ont ceci de positif qu'elles structurent la société - passe en revue quelques exemples révélateurs. Les communautés andines de l'Équateur, après des siècles d'une histoire chaotique qui les avait repoussées sur les hauteurs, loin des terres fertiles, ont aujourd'hui l'espoir de bénéficier d'une politique hydraulique nationale enfin favorable à leurs besoins sociaux. Dans la Cerdagne pyrénéenne où le contrôle de l'eau est de longue date une pomme de discorde entre collectivités françaises et espagnoles, les collectivités locales disent leur besoin de refonder des accords de partage durable des ressources en eau trop longtemps mal arbitrées. Dans les hautes vallées de l'Atlas marocain, les interventions de la Banque mondiale dans des projets de gestion hydraulique suscitent la résistance des villages et des groupes sociaux qui estiment qu'on ne tient pas compte de leurs propres modes de répartition et d'arbitrage des ressources.



La Sègre prend sa source dans les Pyrénées-Orientales françaises et s'écoule ensuite sur territoire espagnol en direction de l'Ebre  
(© arenysam - Fotolia.com)

## Un nouvel âge pour l'irrigation traditionnelle en Europe

Dans la carte historique qu'il dresse de l'irrigation traditionnelle en Europe, Christian Leibundgut, de l'Institut d'hydrologie de l'Université de Fribourg-en-Brigau (Allemagne), note que cette pratique agricole était jadis largement répandue, de la péninsule ibérique à la Scandinavie et de l'Islande à la Mer Noire. Malgré cette vaste diversité géographique, les systèmes utilisés aussi bien que les modes d'organisation présentaient un nombre assez étonnant de similitudes.





Val d'Aoste : le Ru Herbal dans son lit naturel, communes de Brusson et Challand-St-Anselme (photo © Giovanni Vauterin)

Si l'on en trouve ici et là des traces qui remontent à l'âge du bronze, dans le Sud-Tyrol notamment, c'est aux Romains d'abord, puis aux moines cisterciens que l'on doit d'avoir largement diffusé les techniques d'irrigation qui connaîtront deux grands "âges d'or", à la fin du Moyen Age et aux 18e-19e siècles, avant d'être abandonnées à l'ère industrielle. L'irrigation traditionnelle des prairies avait pour fonction principale d'améliorer les rendements et la qualité des produits fourragers. Elle favorisait surtout l'humidification et la fertilisation des terres qui souffraient du manque d'engrais, mais aussi le réaménagement des espaces agricoles et la lutte contre les ravageurs.

Quand elle concernait plusieurs propriétaires, l'irrigation impliquait une organisation du partage des eaux, généralement sous la forme de sociétés coopératives dont plusieurs ont résisté à l'usure du temps.

Aujourd'hui, la remise en eau de certains réseaux traditionnels n'a pas pour but de réintroduire des pratiques d'irrigation à vocation agricole, mais vise à la conservation des zones humides, des réserves naturelles ou des paysages, ainsi qu'à la restauration de bocages (prairies, haies et fossés) garants de diversité biologique.

### **Gestion des réseaux d'irrigation : un monde de complexités**

Si l'on ne manque pas d'études historiques sur l'irrigation traditionnelle, on ne peut pas en dire autant des recherches sur la façon dont elle est aujourd'hui pratiquée. Or, à y regarder de plus près - ce que tentent Emmanuel Reynard, directeur de l'Institut de géographie de l'Université de Lausanne, et Rémi Schweizer, assistant à l'Institut des hautes études en administration publique de Lausanne, convaincus de la nécessité de s'interroger sur l'impact de ces modes d'exploitation en termes de durabilité de la ressource eau - on s'aperçoit qu'il existe plusieurs modes de gestion et d'organisation communautaires liés à l'exploitation des réseaux de bisses.

Savièse, au-dessus de Sion, offre en tout cas un bon exemple de la complexité de ces réseaux. Sur le plan technique tout d'abord, avec des galeries d'adduction, des canaux à ciel ouvert, des étangs de stockage, des conduites souterraines, des systèmes d'irrigation gravitaire et par aspersion. Puis dans le domaine de l'utilisation de l'eau, avec ses arrosages de prés, de vignes, de jardins et de pelouses. Enfin dans ses structures de gestion, avec une forte imbrication de différentes institutions : un consortage principal, des consortages secondaires, et le pouvoir communal.



Répartiteur d'eau sur le bisse de Savièse

Le bilan de l'analyse met en évidence des lacunes - la distribution de l'eau n'est pas réglementée dans les zones viticoles et résidentielles, et les services dus à la préservation des écosystèmes ne sont pas pris en compte - et des incohérences : des droits d'usages sont attribués sans que soient fixées les limites au-delà desquelles les réserves d'eau seront menacées, et les responsabilités de l'entretien des réseaux sont certes définies mais sans qu'aucun mécanisme ne puisse garantir leur mise en œuvre effective.

### ::: La Guerre de la Raspille a bien eu lieu

C'est connu. Les cours d'eau, souvent, opposent leurs populations riveraines. Et les meilleures réglementations du monde ne suffisent pas toujours à empêcher les conflits. Hans-Robert Ammann, archiviste cantonal valaisan, raconte, pour l'exemple, ce qu'il est convenu d'appeler la "Guerre de la Raspille", du nom de ce torrent qui, sur l'adret du Valais central, sert aujourd'hui de repère linguistique entre francophones et alémaniques.

Au 15<sup>e</sup> siècle, une vigoureuse bataille va opposer de part et d'autre de la Raspille, sur rive droite, les habitants de la dite "Noble Contrée" de Sierre, et sur rive gauche, les communes de Salquenen, Varen et Loèche. Les premiers entreprennent de détourner la Dorby, l'un des affluents de la Raspille, pour assurer leur approvisionnement en eau d'arrosage.



Prise du bisse de Tsittoret, sur la Tièche, dont les eaux (à droite) prendront en aval le nom de Raspille

Fin mai 1434, les seconds s'y opposent *manu militari* et détruisent la dérivation du bisse pour ramener le cours d'eau de leur côté. La bataille fut si violente qu'elle a gravé dans la mémoire collective l'image d'un véritable massacre. Elle avait fait, dit-on, 18 morts.

Plus tard, de nouvelles brouilles éclatèrent au point que le Grand Bailli du Valais, autorité politique suprême de l'époque, se rendit sur place pour tenter de réconcilier les deux parties. Mais, pour que cessent enfin les querelles, il fallut attendre le verdict d'un interminable procès prononcé le 10 septembre 1490 par l'évêque de Sion, Jost von Silenen, et les représentants des cinq dizains (les districts d'antan) qui n'étaient pas directement concernés par le litige. Il fut alors décidé de diviser l'eau du torrent en deux parties strictement égales, avec bien sûr son lot de perdants et de gagnants.

Ce procès, commente Hans-Robert Ammann, fait aujourd'hui figure de "monument juridique". D'abord par la minutie de sa procédure : les juges ont auditionné pas moins de 147 témoins, choisis en fonction de leur âge ou de l'usage qu'ils faisaient de l'eau du torrent, consulté de nombreux documents et procédé à des inspections de terrain. Ensuite parce que cet acte écrit tout à fait authentique fournit aux historiens des descriptions relativement précises, et précieuses, des anciens droits coutumiers, et plus particulièrement des droits d'usage de l'eau. Enfin parce que ce verdict, cinq siècles plus tard, fait encore et toujours partie de la jurisprudence cantonale. En 1990, il fut d'ailleurs invoqué avec succès pour refuser un projet de construction d'un bassin de rétention des eaux de la Raspille !

# “Auals” grisons et “rus” valdotains

Le Valais n’a pas le monopole des canaux d’irrigation de montagne. Dans l’arc alpin, sans parler du reste du monde, on les a utilisés pendant des siècles, et certains servent encore, pour l’arrosage des prairies et des cultures. C’est le cas, à l’extrême est de la Suisse, dans le Val Müstair (Canton des Grisons) où la pluviométrie est l’une des plus faibles du pays et où ces systèmes hydrauliques portent, en romanche, le nom de “*auals*” (eau : “*aua*”). Plus près du Valais, la Vallée d’Aoste, au nord de l’Italie, comptait au début du siècle passé quelque 1’700 “*rus*”, transposition franco-provençale et locale des bisses. Petit tour d’horizon de préoccupations proches des situations valaisannes.

## LES “AUALS” DU VAL MÜSTAIR

Dans le Val Müstair, un territoire de quelque 200 km<sup>2</sup> intégré depuis l’été 2010 dans le Parc national suisse, les *auals* ont été utilisés pendant des siècles pour garantir de bonnes récoltes. L’eau, amenée vers les prairies parfois sur de longues distances, était captée dans la principale rivière de la vallée, le Rom (petit affluent du bassin de l’Adige), ou alors dans de petits cours d’eaux adjacents.



L’eau coule toujours dans l’Aual da Schaibias, non loin de Santa Maria, chef-lieu du Val Müstair

Les *auals* servaient à l’arrosage des prés, certes, mais aussi au drainage des terres, à la production d’électricité dans des fermes isolées ou encore à la transformation du lin cultivé dans la vallée. Ils jouaient également un grand rôle de protection écologique dans les forêts et sur les pentes sèches. Dans les années 1970, lorsque les agriculteurs ont commencé à pratiquer l’arrosage par aspersion, les petits canaux ont rapidement perdu de leur importance et n’ont plus été entretenus.

Aujourd’hui, les *auals*, comme les bisses, font le bonheur des amateurs de randonnée qui empruntent leurs berges. Et qui, parfois, sans même s’en rendre compte, parcourent des sentiers qui ont été aménagés directement sur d’anciennes canalisations asséchées.

Qu’ils n’aient plus d’eau ou qu’ils soient encore utilisés pour le drainage, les *auals* réclament toujours de l’entretien. Il est arrivé plusieurs fois, dans le passé, que l’eau s’accumule dans ces petits fossés et provoque des glissements de terrain. Il faut donc, chaque printemps, les curer soigneusement. Ce qui entraîne des coûts, et des questions, comme celle de savoir s’il ne serait pas opportun d’inviter les randonneurs à s’acquitter eux aussi d’une participation aux frais de leur maintenance. Après tout, changer les usages des *auals* implique une réflexion sur la façon d’en partager les responsabilités.



Dans les endroits rocheux ou sur des sols très perméables, les auals sont souvent faits de troncs d’arolles évidés

**Texte (traduit et adapté) et photos :  
Jörg Clavadetscher, forestier dans le Val Müstair**

► Site officiel du Val Müstair [[www.val-muestair.ch](http://www.val-muestair.ch)]

## LES "RUS" DE LA VALLÉE D'AOSTE

Dès le Moyen-Âge, le vaste et complexe système d'irrigation en Vallée d'Aoste a joué un rôle primordial dans l'économie rurale et le développement de la population confrontée aux difficultés de la vie en milieu montagnard. Dans une économie de subsistance de type fermé et autosuffisant, le rôle de tous les membres de la famille était fort important. Ceux-ci étaient obligés de tirer de la terre les ressources pour survivre, non seulement pour eux, mais aussi pour la classe dominante.



Le Ru de By fertilise quelque 600 hectares de pâturages et de prairies dans les communes de Ollomont, Doues et Allein



Le Ru de Gattinéry, dans la commune de Gaby, et son pont-canal ("tchanalats" en patois local)



À Antey-Saint-André, le Ru de Pan Perdu, nom donné aux canaux longtemps abandonnés ou jamais utilisés

À l'époque du Duché d'Aoste, les seigneurs locaux octroyaient en effet aux communautés rurales les autorisations de dériver l'eau d'un torrent pour l'amener dans les zones cultivées. En échange, les vassaux devaient s'acquitter d'une taxe initiale et d'impôts annuels supplémentaires redevables selon des modalités précises.

À la fin du 13e siècle, une période prolongée de sécheresse et une forte augmentation de population ont nécessité l'accroissement de la production agricole. Ce qui ne pouvait se faire qu'en augmentant la surface cultivable des terres par le déboisement et en développant une agriculture plus rentable basée sur l'irrigation. Celle-ci était assurée par un réseau de *rus* principaux et secondaires de plus en plus petits sillonnant les cultures afin d'obtenir une distribution capillaire de l'eau. À l'époque de la reconnaissance des droits de dérivation de l'eau, dans les années 1920-30, plus de 1'700 canaux d'irrigation étaient répertoriés sous une appellation propre. On estime qu'aujourd'hui plus d'un tiers est encore utilisé à des fins agricoles.

Jadis, pour la gestion des ressources naturelles et des biens d'utilité publique, les communautés rurales avaient institué un système de travaux collectifs. Ce sont ces corvées qui ont permis de maintenir la fonctionnalité hydraulique des *rus* pendant des siècles et de les maintenir jusqu'à la fin de la 2e guerre mondiale dans un état de conservation quasi totale. Aujourd'hui ces pratiques sont fortement à la baisse, pour diverses raisons, parmi lesquelles la disparition de nombreuses entreprises agricoles, ce qui implique de recourir fréquemment à des entreprises spécialisées pour garantir le fonctionnement des réseaux d'irrigation.

En 1984 une loi a ouvert la porte à la création de consortiums d'amélioration foncière bénéficiant de fortes subventions pour l'aménagement notamment d'aqueducs, de canaux d'irrigation et de systèmes d'aspersion pour l'amélioration des prairies de fauche et des pâturages. Plus tard, le Plan de développement rural 2000-2006 a pris davantage en compte les questions concernant la défense du milieu naturel, le maintien du patrimoine environnemental, l'adoption de pratiques agricoles éco-compatibles, la gestion des ressources hydriques dans l'agriculture et l'exploitation du territoire rural à des fins touristiques.

**Texte (résumé et adapté)  
et photos :**  
**Giovanni Vauterin,**  
**Région Autonome**  
**Vallée d'Aoste**



### ::: LES CANAUX D'IRRIGATION DU BRIANÇONNAIS

Dans les Hautes-Alpes françaises, le Briançonnais dispose d'un réseau de canaux à ciel ouvert, creusés pour la plupart au 14<sup>e</sup> siècle et qui ont perduré malgré les grandes mutations, entre autres touristiques, qui ont profondément modifié le paysage et les modes de vie de la région. Cette longévité est redevable aux associations qui ont assuré leur maintenance et qui portent aujourd'hui le label juridique français d'associations syndicales autorisées.

Dans la vallée, arrosée par la Guisane venue du Lautaret, la poursuite de la pratique de l'arrosage par irrigation gravitaire plutôt que par aspersion s'explique par le faible rôle qu'y joue désormais l'agriculture. Comme en d'autres régions alpines, c'est en été, lorsque les cultures ont besoin d'eau, que les précipitations sont les plus faibles.

D'où le réseau de canaux à ciel ouvert construits dès le Moyen Âge, comprenant quatre canaux porteurs de grande taille (le Briançonnais en compte quelque 120 kilomètres) se ramifiant en "peyras" puis en "filiolles" dont le cours est dévié, comme en Valais. Le tout est ponctué d'aménagements de gestion fort divers, qui vont de l'ouvrage d'art à la grande débrouille.

Restent les nombreux autres usages souvent méconnus des canaux : alimentation des abreuvoirs pour le bétail, pisciculture, recharge des nappes phréatiques, conservation des paysages, régulation des eaux de ruissellement, etc.

Les berges des canaux, qui offrent des voies de communication appréciées en raison de leur faible déclivité, sont à présent largement utilisées par les promeneurs et les joggers, mais aussi par les amateurs de VTT et de motos tous terrains, ce qui crée de plus en plus d'incompréhensions, de mésententes, voire de véritables conflits d'usages entre le grand public et les associations (les berges leur appartiennent) pour qui cette situation du "aux uns les plaisirs, aux autres les corvées d'entretien" est devenue intolérable.

La Société Géologique et Minière du Briançonnais (SGMB) - qui s'intéresse de près à ce patrimoine depuis une vingtaine d'années et dont le président, Raymond Lestournelle, est venu au Colloque pour présenter quelques-uns des défis qu'elle tente de relever - s'est donc lancée dans diverses activités d'information, de sensibilisation et de concertation sur les canaux et leur gestion. En plus des outils habituels en la matière - publications, expositions, prospectus, tables-rondes, etc. - elle a créé en 1996 un "jardin des canaux" (*photo ci-dessus*), expliquant les techniques d'irrigation utilisées dans la région et proposant des exemples de "cultures oubliées", telles les lentilles ou le chanvre textile. De quoi donner concrètement de l'élan à la réhabilitation des canaux du Briançonnais.

► **Site de la Société Géologique et Minière du Briançonnais (SGMB):**  
[<http://sgmb.fr>]



On peut voir encore, aux portes de la Vieille Ville de Briançon le canal Gaillard qui alimentait les gargouilles traversant la cité de haut en bas, petites canalisations aménagées à même le pavé pour lutter contre les incendies (*photos extraites du site de la SGMB, avec son aimable autorisation*)



Le "jardin des canaux" créé par la SGMB pour l'information du grand public

# Bisses abandonnés, bisses réhabilités

En Valais, comme au Tessin ou dans les Grisons, des efforts sont entrepris pour la sauvegarde des bisses de manière à garantir leur fonction d'irrigation. Plus encore, là où ils peuvent aussi jouer un rôle important pour le maintien des paysages, pour la protection de la biodiversité ou pour leur valeur patrimoniale, il est de plus en plus question de les restaurer. Des collectivités publiques, des consortages et des associations s'y sont déjà attelés non sans succès.

Deux exemples parmi d'autres : les bisses de Lens et de Savièse. Tous deux situés sur la rive droite du Valais central, ils n'ont jamais cessé de fonctionner, mais ils ont aussi en commun le fait qu'un tronçon de leur parcours, il y a plus ou moins longtemps, a été littéralement court-circuité par l'aménagement d'un tunnel et que la partie inutilisée a été aussitôt abandonnée. Aujourd'hui, l'eau y circule à nouveau et chacun peut désormais, s'il n'est pas enclin au vertige, se rendre compte de l'audace de ceux qui, il y a plusieurs siècles, avaient imaginé pareil mode de transport d'une ressource dont dépendait leur survie

## LE GRAND BISSE DE LENS, OU RIOUTA

Le 21 juillet 1448 - un document authentique l'atteste - le Prieur Jean s'était engagé envers les représentants de la commune de Lens à construire dans un délai de deux ans un aqueduc "conduisant vers le village de Chermignon d'En Bas avec les mesures de manière à ce que l'eau puisse bien couler". Ce qui fut fait. D'une longueur de près de 14 kilomètres pour un dénivelé total de 130 mètres (1 % !), il prend son eau dans la Lienne à 1113 mètres d'altitude.



Dans les années 60, l'idée germa de creuser un tunnel dans la colline du Châtelard qu'il contournait, car non seulement ses pertes d'eau devenaient trop importantes, mais de fréquents éboulements perturbaient son cours. Suite à une rupture qui causa de gros dégâts dans les vignes, ce tunnel de 830 mètres fut donc percé au début des années 1980. La partie inutilisée et asséchée du bisse se combla naturellement peu à peu.

Sa réhabilitation, commencée en 2008, répondait à une double ambition : d'une part conserver et remettre en valeur un élément historique important du patrimoine agricole de la région, et d'autre part réaménager le sentier pédestre faisant le tour de la colline en longeant le bisse qui a été remis en eau au début de l'été 2010.



- En savoir plus sur le site de la **Commune de Lens** [[www.lens.ch](http://www.lens.ch)]
- Sur le site de la Télévision Suisse Romande : **Remise en eau du Grand Bisse de Lens**, émission "Ensemble" du 1er août 2010 consacrée à la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du Paysage (durée : 3'39") [[www.tsr.ch/emissions/ensemble/2148260-fondation-suisse-pour-la-protection-et-l-amenagement-du-paysage.html](http://www.tsr.ch/emissions/ensemble/2148260-fondation-suisse-pour-la-protection-et-l-amenagement-du-paysage.html)]





## LE TORRENT-NEUF OU BISSE DE SAVIÈSE

Le Bisce de Savièse, qui s'approvisionne en eau dans la vallée de la Morge, date de la même époque que celui de Lens puisqu'il a été construit entre 1430 et 1448. Au cours des siècles, son tracé - dont une portion traverse la paroi vertigineuse des Branlires - a été modifié et amélioré à plusieurs reprises pour accroître sa capacité. Cela impliquait, entre autres, de recourir à une technique très particulière - les *boutzets* - une construction n'utilisant que le bois et soutenant la canalisation grâce à un système de deux poutres fixées horizontalement dans le rocher et reliées entre elles par une traverse verticale.



Il n'est guère difficile d'imaginer les problèmes que posaient son entretien et sa remise en eau annuelle. Pourtant les Saviésans l'utilisèrent ainsi jusqu'en 1934, année de son ultime mise en eau car, comme à Lens, il avait entre temps été décidé de creuser un tunnel (long de 4,5 km) sous la colline du Prabé. Les aménagements du bisce abandonné furent alors détruits, en partie, pour des raisons de sécurité.

Une soixantaine d'années s'écoulent jusqu'à ce qu'un projet de rénovation voie le jour. Puis une décennie encore jusqu'en 2005 lorsque se crée une Association pour la sauvegarde du Torrent-Neuf. Elle prend alors la décision, avec la commune de Savièse, de s'engager dans des travaux de réhabilitation qui débutent finalement en 2009 et devraient être achevés en 2011. Le sentier, dont la première partie a déjà été ouverte au public, sera rétabli sur plus de 4 kilomètres, non sans quelques aménagements techniques spectaculaires (dont plusieurs passerelles suspendues) et jalonné d'utiles panneaux didactiques. Quant à l'eau, comme disent certains, elle "roucoule" déjà sur une partie de l'ancien bisce...



- ▶ Voir le site de l'**Association pour la sauvegarde du Torrent-Neuf** [[www.torrent-neuf.ch](http://www.torrent-neuf.ch)]
- ▶ Sur le site de la Télévision Suisse Romande : **Le Bisce de Savièse**, reportage (26 min.) diffusé dans l'émission "*Passe-moi les jumelles*" du 07 octobre 2009 [[www.tsr.ch/emissions/passe-moi-les-jumelles/1256914-le-bisce-de-saviese-paroles-de-chasseurs-le-chateau-d-aigle.html](http://www.tsr.ch/emissions/passe-moi-les-jumelles/1256914-le-bisce-de-saviese-paroles-de-chasseurs-le-chateau-d-aigle.html)]

## Le bisse, objet de collection ou mémoire vivante ?

En Valais, les bisses font partie, sans contestation possible, d'un héritage immémorial. Comme le souligne le programme du Colloque 2010, *"ils impressionnent par les prouesses techniques de leur construction, par les difficultés de leur exploitation et par la complexité de leur organisation sociale"*. Avec les corrections du Rhône et les grands barrages hydroélectriques, ils symbolisent la lutte singulière des Valaisans pour la maîtrise et le meilleur usage possible de l'eau. Les protéger, les entretenir et, le cas échéant, les restaurer apparaît alors comme une sorte de devoir civique. Mais qu'en est-il des enjeux, des chances et des risques de cette "patrimonialisation", puisqu'il faut bien l'appeler par son nom ?

### "Sous le bisse, la communauté rurale"

*"Le processus de mise en patrimoine des bisses, explique l'ethnologue valaisan Bernard Crettaz, est un excellent laboratoire de repérage de ces questions multiples : que se passe-t-il au niveau de la mémoire collective entre oubli, mises en dépôts, censure, enjolivement et emblématisation ?"* Il a, quant à lui, quelques réponses qui ne dérogent ni à sa façon d'observer sa terre natale ni à son franc-parler.

En 1994 déjà, intervenant au premier colloque sur les bisses, il avait mis en garde contre la tentation d'obnubiler tout ce pour quoi le bisse était fait, c'est-à-dire amener l'eau à travers un immense réseau de rigoles jusqu'aux prairies et aux vignes : *"on héroïse et emblématise là-haut un bisse spectaculaire au détriment d'un bisse d'en-bas, souvent disparu en raison de l'urbanisation, lieu autrefois de l'arrosage et d'une vie quotidienne dense."*



Fresque dans la chapelle  
du Bisse de Savièse

Bernard Crettaz ne renie rien de son premier diagnostic. Le ton s'est même durci et le vocabulaire fait mouche. À l'entendre, on a non seulement et définitivement enfoui la mémoire de ce savoir-faire encore pratiqué il n'y a pas si longtemps dans la plupart des familles, mais, plus grave, on n'en a même pas fait rituellement le deuil. Au contraire, ce que l'on entreprend aujourd'hui - avec ce qu'il appelle crûment la 'touristification', voire la 'disneylisation' du paysage à travers un 'mythe des Alpes' fabriqué de toutes pièces par les gens des villes - ressemblerait à une sorte de "bricolage des restes poussé jusqu'à la perfection de la miniature", ce qui n'aurait pour effet que d'enjoliver la mémoire et de rassurer les gens.

*"Sous le bisse, dit-il, je revois la communauté rurale"*. Peut-on vraiment isoler cet 'objet' de la collectivité paysanne qui lui a permis de se construire ? Sa réponse est évidemment : non. Et l'ethnologue ne pourrait qu'être profondément déçu qu'une éventuelle demande d'inscription des bisses au Patrimoine mondial de l'humanité serve d'alibi à l'enfouissement des autres traditions mémorables du Valais.

## L'intérêt tardif des photographes et des cinéastes

Il aura fallu attendre Charles Paris et Raymond Schmid pour que les bisses acquièrent, dans les années 1930, un statut de premier plan. Paradoxalement, explique Jean-Henry Papilloud, directeur de la Médiathèque Valais, à Martigny, c'est lorsque les plus spectaculaires de ces aménagements arrivent en fin de vie que les chasseurs d'images commencent vraiment à s'y intéresser et à le faire "avec ce soin particulier que l'on met à enregistrer les choses qui disparaissent". Aujourd'hui, à l'heure où ils deviennent des atouts touristiques, les bisses font l'objet d'un intérêt renouvelé, y compris dans le monde professionnel de la photo, du film et de la vidéo.

► **La Médiathèque Valais - Martigny** [[www.mediatheque.ch](http://www.mediatheque.ch)] a produit en 2009, dans la collection "Le Valais dans l'objectif du cinéma amateur", un DVD "Le Valais des bisses", réalisé par Anne Zen-Ruffinen, qui peut être visionné en ligne [<http://xml.memovs.ch/f0032-032f.xml>]

### ::: Un recadrage nécessaire

Patrimonialisation. Voilà un vocable très moderne qui ne se dit pas aisément et qui, de surcroît, n'est guère facile à définir, tant ses composantes semblent complexes. Il renvoie immédiatement, bien sûr, au mot 'patrimoine'. Mais celui-ci, entré massivement ces dernières décennies dans le vocabulaire de monsieur tout-le-monde, véhicule lui aussi toutes sortes d'acceptions, y compris les plus fantaisistes. C'est tout le mérite de Christophe Gauchon, de l'Université de Savoie, à Chambéry (France), que d'avoir recadré les enjeux et les mécanismes des processus de mise en patrimoine. Et dont on ne retiendra ici que quelques éléments.



**Le parcours restauré du bisse du Torrent-Neuf de Savièse garde mémoire de l'ours qui jadis fréquentait les lieux**

De fait n'importe quel bien peut en soi devenir patrimoine. Sauf que ce n'est pas le bien qui fait le patrimoine, mais le regard que la société porte sur lui, compte tenu de sa beauté, de sa signification ou de sa mémoire. Il ne s'agit pas d'en faire un sanctuaire ni de le mettre sous cloche : on peut continuer à l'utiliser pour autant que l'on en respecte la transmission dans des conditions d'intégrité.

Mettre un bien en patrimoine suppose qu'il existe pour cela une demande sociale, voire une attente ou un intérêt social et qu'un certain nombre d'acteurs s'impliquent dans cette démarche et se donnent les moyens de la soutenir, notamment au plan politique. Cela nécessite également un bon niveau de connaissances et de documentation sur l'objet concerné, ainsi qu'une capacité de tenir à son propos un discours construit et cohérent : "on ne peut pas stimuler les gens avec des points d'interrogation !"

Enfin, faisant référence aux normes de l'Unesco pour l'inscription d'un bien sur la liste du Patrimoine mondial, Christophe Gauchon met en évidence les critères de lisibilité (on doit pouvoir l'appréhender aisément), de fonctionnalité (ce qui le distingue des vestiges) et d'authenticité dynamique (il ne s'agit pas de tomber dans la 'muséification'). Deux catégories de biens peuvent coexister : ceux qui offrent un témoignage exceptionnel sur une tradition culturelle et ceux qui ont valeur d'exemplarité en proposant une réalisation ou un paysage permettant de mieux comprendre un moment de l'histoire humaine.

## Un musée des bisses, pourquoi ?

Un Musée des bisses ouvrira ses portes en 2011 dans la commune valaisanne d'Ayent. Cela ne va pas de soi puisque d'une part ce genre de construction est à voir bien sûr directement sur le terrain, et que d'autre part les objets strictement liés aux bisses sont plutôt rares, du moins à première vue, car, pour les creuser, on n'a pas eu besoin de créer d'outils particuliers. Restent cependant des anciens objets liés au travail du garde du bisse, tels les bâtons à marque (servant à contrôler les tours d'irrigation accordés aux ayants droit), quelque "tornieu" ou "délavre" utilisés pour provoquer le ruissellement de l'eau dans les prés. Mais l'ambition d'Armand Dussex, président de l'Association du Musée valaisan des bisses [[www.musee-des-bisses.ch](http://www.musee-des-bisses.ch)], c'est aussi et surtout de faire en sorte que ce nouvel espace "étudie et transmette ce patrimoine non seulement matériel, mais aussi immatériel, constitué par les systèmes de gestion des eaux d'un grand intérêt culturel".



Le futur Musée des Bisses  
sur la Commune d'Ayent  
© musee-des-bisses.ch

## Le garde de bisse, figure contemporaine

Il n'aurait servi à rien de construire un bisse si, une fois mis en eau, on n'avait pas veillé consciencieusement et régulièrement à son bon fonctionnement. C'était, et c'est encore, le travail du "garde de bisse", souvent méconnu mais absolument indispensable. Chaque jour, il lui faut parcourir une ou deux fois tout son parcours, assurer la juste répartition des droits d'eau, ouvrir l'œil sur tout ce qui pourrait entraver le flux de l'eau, être aux aguets par temps d'orage car un débordement ou un glissement de terrain est vite arrivé.



Marteau avertisseur  
sur le Grand bisse de Lens

Jadis, il dormait dans une cabane aménagée à proximité du canal et pouvait compter, la nuit, sur un système avertisseur original : une roue à palettes qui actionnait un marteau produisant un bruit régulier. Tout silence du système signifiait au garde une obstruction ou une rupture du bisse en amont. Les temps ont changé, mais, note Mélanie Hugon-Duc qui a fait quelques recherches sur ce sujet, le garde de bisse d'aujourd'hui, souvent un retraité qui trouve là une nouvelle occupation à temps partiel, n'est pas en reste et doit faire preuve de goût pour le travail en plein air, pour le lever matinal et pour des étés sans vacances. Comme dit l'un d'eux : "on n'a jamais arrêté d'entretenir le bisse, mais on a changé de méthode !"



Photographies autour du Bisse de Savièse prises vers 1930 par Charles Paris  
© Médiathèque Valais - Martigny

## « ON LÈVE LE BISSE »

*« À peine a-t-on fini de murmurer contre la longueur de l'hiver qu'il faut songer à lever le bisse ... »*

« ... À la sortie de la grand'messe, le président, du haut de sa bille démocratique, a fait savoir, dimanche, à la communauté, que la "manœuvre" aurait lieu le lendemain. Le billet qu'il lit est signé du procureur. Le procureur est à la fois directeur des travaux, comptable et fondé de pouvoirs. Le *Bisse*, c'est son affaire. Il en connaît tous les caprices, toutes les faiblesses, toutes les exigences. Il sait quel chéneau menace ruine, quel tronçon doit être corrigé, quelle charge de poudre noire ou de dynamite est nécessaire pour faire sauter le roc qui encombre son lit. Il possède la liste, dans un cahier d'écolier à couverture bleue, des propriétaires de parcelles pas plus larges, souvent, que des serpillières dans lesquelles, l'été, on enveloppe le foin, et toutes elles dépendent du canal qui leur apporte la vie. Des calculs délicats déterminent les droits de chacun en fonction des surfaces et de l'exposition au soleil. Le plus compliqué des horaires règlera l'utilisation de l'eau. Mais il faut d'abord que l'eau puisse couler du torrent jusqu'ici dans le *bisse* que les anciens ouvrirent avec une audace étonnante au milieu même, parfois, des précipices. Depuis l'automne, le flot détourné évite ces chemins rendus à la solitude. Alors, les pierres, les avalanches, les coulées de boue se liguent pour combler le mince sillon. Ça et là, l'aqueduc suspendu croule de vétusté. Il est temps de changer la poutre, de réparer la charpente aérienne qui porte la conduite. Là, le tunnel est bouché, ailleurs, une ravine s'ouvre, béante, là même où se poussaient l'été, les vagues légères. Il faut construire une muraille, rétablir le passage. Le procureur a dressé la liste de tout ce qu'il faut. Ainsi chaque printemps ... »

*« ... Et, le soir, on mettra l'eau.  
L'eau s'avancera, conquérante, dans le canal  
rendu à la vie. La vie se répandra, de parcelle  
en parcelle, tous les jours, toutes les nuits,  
jusqu'à la fin de l'implacable été. »*

**Extraits de "On lève le bisse",  
Maurice Zermatten, in *Les saisons valaisannes*, 1947**



## Faut-il inscrire les bisses au Patrimoine mondial ?

Le Valais, d'une manière quasi officielle, a inscrit à son ordre du jour le projet d'une candidature à l'inscription de ses bisses sur la liste du Patrimoine mondial. L'idée fait gentiment son chemin dans les différentes institutions et associations cantonales, suite notamment à un postulat parlementaire sur la multifonctionnalité des bisses et son acceptation par le gouvernement valaisan.

Le Colloque 2010 offrait une bonne occasion de faire le point sur ce projet, plus particulièrement lors d'une table-ronde regroupant des représentants des principales entités concernées. Le lancement de la procédure officielle devra attendre quelques années, mais le Valais devrait profiter de ce délai pour peaufiner son approche des problèmes en même temps que le dossier d'une éventuelle candidature.



Ambiance studieuse dans les locaux de l'Institut universitaire Kurt Bösch

Le postulat déposé devant le Parlement cantonal par la députée suppléante Véronique Jenelten-Biollaz, par ailleurs vice-présidente du Colloque, concluait, compte tenu de l'importance incontestable et inestimable du capital environnemental, culturel et paysager des bisses, que *"le Valais se doit d'avoir l'ambition de présenter un jour sa candidature pour [leur] inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, comme le canton de Vaud l'a fait pour le vignoble en terrasses de Lavaux"*.

Président du Colloque et directeur de l'Institut de géographie de l'Université de Lausanne, Emmanuel Reynard met en évidence trois des principaux atouts des bisses valaisans dans une telle démarche :

- ▀ Seuls trois systèmes d'irrigation figurent sur la liste des biens déjà inscrits au Patrimoine mondial et aucun des trois ne concerne des infrastructures de montagne : l'inscription des bisses présenterait donc un caractère de nouveauté.
- ▀ Par rapport à d'autres systèmes d'irrigation de montagne ailleurs dans le monde, les bisses valaisans ont ceci de particulier et d'original qu'ils accordent une très grande importance aux structures hydrauliques en bois
- ▀ Les consortages valaisans, c'est-à-dire le modèle toujours existant d'institution sociale et politique chargée de la gestion des réseaux d'irrigation, participent à la valeur patrimoniale des bisses. De ce point de vue, il n'est pas inutile de noter l'existence d'une très riche collection iconographique et d'archives encore largement inexploitées.

Au chapitre des difficultés auxquelles pourrait se heurter le projet, il est noté entre autres que les bisses se répartissent sur différents sites, ce qui impliquera, préalablement à toute candidature, une mise en réseau de tous les acteurs concernés. Un premier pas devrait être fait dans ce sens dès le mois d'octobre avec la création d'une Association valaisanne des bisses.

---

*N.B. Alors même que se tenait le Colloque sur les bisses, l'Office fédéral de la culture a annoncé à Berne le lancement d'un projet de liste des traditions vivantes de Suisse, telles que la musique, les coutumes ou les techniques artisanales, avec, pour objectif, de valoriser, soutenir et développer le patrimoine culturel immatériel. Le contenu de cette liste est du ressort des cantons et la Confédération publiera les premières inscriptions dès 2010. Le public est invité à faire part de ses suggestions via un site spécialement conçu à cette intention [[www.lebendige-traditionen.ch](http://www.lebendige-traditionen.ch)]*



## Des convictions et des réserves, des propositions et encore bien des interrogations...

Plus qu'à un débat d'idées ou à une confrontation de points de vue, la table-ronde organisée dans le cadre du Colloque a davantage donné lieu à une juxtaposition de certitudes et de doutes, de suggestions et de questions auxquelles il paraît difficile pour l'instant de donner suite. Bref, des informations en tous genres dont quelques-unes notées ici en vrac et de façon non exhaustive :

▸ *La Suisse n'ouvrira pas de nouvelle et hypothétique liste indicative d'inscriptions au Patrimoine mondial avant 2014, parce que, d'une part, elle est actuellement membre du comité de cette institution et ne peut donc pas se montrer juge et partie, et qu'elle estime, d'autre part, avoir inventorié tous les sites suisses pouvant répondre au critère de "valeur universelle exceptionnelle"*

▸ *L'Europe est surreprésentée dans l'inventaire mondial des biens culturels et il faut s'attendre, au niveau international, à des arguments d'ordre politique qui risquent de faire obstacle à de nouvelles candidatures venues du Vieux Continent*

▸ *Peut-être conviendrait-il d'élargir le cadre du projet, ce qui impliquerait, soit un ralliement au site déjà reconnu des "Alpes Suisses Jungfrau Aletsch" auquel le Valais est associé, soit - comme c'est le cas des sites palafittiques - une candidature commune avec d'autres pays de l'arc alpin connaissant des pratiques similaires d'irrigation de montagne.*

▸ *En Valais, l'eau est considérée comme un bien commun et c'est là un argument à faire valoir, car il met en évidence les possibilités de gérer cette ressource autrement que sous le contrôle direct de l'État ou que sous l'emprise du marché privé.*

▸ *Il faut respecter à tout prix le fait que les bisses ne sont pas un objet "bling-bling" mais un véritable instrument agricole. Une candidature qui ne prendrait pas en compte les pratiques des "bisses d'en-bas" n'aurait pas de sens et serait sans doute contre-productive.*

▸ *Il ne faut pas oublier non plus la dimension sociale de ce patrimoine. Mais cette spécificité régionale réclame des efforts d'explication et des outils didactiques. De ce point de vue, les accompagnateurs de moyenne montagne semblent avoir une vocation particulière à faire découvrir cette richesse.*



Le Colloque en excursion  
sur le Bisse de Clavau  
avec Armand Dussex

▸ *L'important, dans ce projet, ne serait pas l'inscription au Patrimoine mondial, mais le processus qu'il déclenche et qui appelle tous ses acteurs potentiels à faire œuvre commune autour des bisses, qu'il s'agisse d'en faire un inventaire précis, de leur conférer un nouveau statut ou de mieux les intégrer dans les différents secteurs de la gestion publique.*

▸ *L'objectif de l'Unesco, à travers la liste du Patrimoine mondial, n'est certes pas de promouvoir le marketing touristique. Mais l'entretien des bisses et leur mise en valeur ont forcément un coût. Pourquoi, dès lors, ne pas faire participer financièrement leurs visiteurs aux investissements consentis par les collectivités ?*

▸ *Enfin il importe d'étoffer le dossier des bisses en y associant plus étroitement encore le monde scientifique et les chercheurs de toutes disciplines, ce qui est l'une des raisons d'être du Colloque, et en faisant appel à des regards extérieurs. Dans ce sens, pourquoi ne pas demander, sur cette candidature, l'avis d'experts étrangers ?*



Le Colloque en excursion  
sur le Bisse de Savièse  
avec Emmanuel Reynard

### ::: Les procédures d'inscription au Patrimoine mondial

- ▶ Les États doivent d'abord dresser une liste indicative des sites qu'ils entendent soumettre à inscription
- ▶ La proposition d'inscription est soumise au Centre du patrimoine mondial
- ▶ Les biens proposés pour inscription sont évalués par des organisations consultatives indépendantes
- ▶ La décision finale appartient au Comité intergouvernemental du patrimoine mondial qui se réunit une fois par an.
- ▶ Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection définis par l'Unesco.
- ▶ 911 sites, répartis dans 151 pays, figurent déjà sur la liste du Patrimoine mondial. Ils sont classés en trois groupes : biens culturels (704 sites), biens naturels (180) et biens mixtes (27).

Une brochure d'information sur le Patrimoine mondial en Suisse est disponible sur le site de la **Commission nationale suisse pour l'UNESCO** [[www.unesco.ch/fileadmin/documents/work/2008/WelterbeCH.DF.pdf](http://www.unesco.ch/fileadmin/documents/work/2008/WelterbeCH.DF.pdf)]

- ▶ Voir aussi le site [www.patrimoinemondial.ch](http://www.patrimoinemondial.ch) et le site officiel du **Centre du Patrimoine mondial** [<http://whc.unesco.org>]

### ::: Dix sites suisses

#### ▶ 7 sites culturels

Couvent bénédictin de Münstair - couvent de St-Gall - vieille ville de Berne - trois châteaux de Bellinzone  
vignoble en terrasses de Lavaux - chemins de fer rhétiques - villes horlogères de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

#### ▶ 3 sites naturels

Alpes Suisses Jungfrau Aletsch - site paléontologique du Monte San Giorgio - haut lieu tectonique suisse Sardona.

#### ▶ 2 candidatures (transnationales) encore à l'étude :

Œuvre urbaine et architecturale de Le Corbusier - sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes.

### ::: 3 sites d'irrigation déjà inscrits au Patrimoine mondial

Système d'irrigation de Dujiangyan (Chine) - système hydraulique historique de Shushtar (Iran)  
système d'irrigation aflaj d'Oman

### ::: ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

- ▶ Ignace Mariétan, *Les bisses. La lutte pour l'eau en Valais*, Neuchâtel, Le Griffon, 1948  
avec des photographies de Charles Paris
- ▶ Denis Reynard, *Histoires d'eau. Bisses et irrigation en Valais au XVe siècle*, Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 2002
- ▶ *Actes du Colloque international sur les bisses*, Sion, Annales Valaisannes, 1994
- ▶ Collectif, *Les Bisses du Valais*, Sierre, Monographic, 1999
- ▶ Armand Dussex, *Des bisses et des hommes, Entre Liène et Sierre*, Arbaz, 2009
- ▶ Johannes Gerber, *Bisses de légende*, Balades en Valais, Sion, Monographic, 2009
- ▶ **Voir aussi** : *Les bisses du Valais*, sur le site de l'**Institut de géographie, Université de Lausanne**  
[[www.unil.ch/igul/page17924.html](http://www.unil.ch/igul/page17924.html)]